

CONSEIL MUNICIPAL

9/12/2011

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 13.10.2011**
- ✓ **Choix entreprise travaux plage Lac de Bournazel**
- ✓ **Délibération cadre avant adoption du budget**
- ✓ **Vente de terrain, Puy Pinson**
- ✓ **Remboursement sinistre Groupama assurance**
- ✓ **Révision loyer perception**
- ✓ **Révision loyer guinguette**
- ✓ **Révision loyer assistante sociale**
- ✓ **Révision tarifs droits de pêche et fixation dates d'ouverture et fermeture**
- ✓ **Révision de la taxe d'assainissement**
- ✓ **Avenant 1 cimetière**
- ✓ **Avenant 1 à la convention de mise à disposition de service, gestion de la voirie d'intérêt communautaire**
- ✓ **Modification des statuts de la Communauté de Communes, définition de l'intérêt communautaire de la compétence « petite enfance »**
- ✓ **Création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire des communes de Corrèze et Saint-Priest-de-Gimel**
- ✓ **Adoption convention lire et Faire lire**
- ✓ **Adoption convention de fourrière SPA**
- ✓ **Renouvellement contrat assurance personnel**
- ✓ **Plan d'aménagement du bourg, route de l'Église**
- ✓ **Choix des délégués du S.I.E.**
- ✓ **Questions diverses**

PARTICIPANTS:

Pierre BARLERIN, Pierre TRESMONTAN, COURBIER Michèle, CROUZETTE Simone, FABREGUES Christian, POUGET Christine, PLIOT Marc, GERAUDIE Marc, LEYRIS Jean-Michel, BORDES Valérie, BERNARD Danielle, MAZEAUD Georges, VARIN Alain, VILLATOUX Cathy.

- BESANCON-POUGET Nathalie : pouvoir à BARLERIN Pierre.

- ABSENTS: JAN Catherine, TRUFFIER François, LAVAUD Yvette, JACQUET Jean-Michel

Secrétaire de séance : POUGET Christine

ORDRE DU JOUR:

1-Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 13.10.2011

-Approuvé à l'unanimité.

2- Choix entreprise travaux plage Lac de Bournazel

Appel public à la concurrence : avis favorable pour l'entreprise TPCO.

(Remise a niveau de la plage avec une pente douce, destruction du grand ponton)

Les travaux débiteront le 11 décembre 2011.

-Approuvé à l'unanimité.

3- Délibération cadre avant adoption du budget

En attendant le vote du budget 2012, il est nécessaire de prendre une délibération afin de dégager les crédits au paiement des travaux, discussion sur les différentes acquisitions (Cf. crédits repris au budget primitif 2012) :

Taille haie, podium...etc. Une réunion de la commission des finances est prévue.

- Pas d'opposition.

- Une abstention.

4- Vente de terrain, Puy Pinson

Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder en vue d'une construction, un terrain de 1500 m² pour un montant de 12 000 €

5- Remboursement sinistre Groupama assurance

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la somme de 684,11€ pour un dégât des eaux (Maison des associations)

6- Révision loyer logement perception

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nouveau montant du loyer (logement perception) à 5026 €29 par an.

7- Révision loyer guinguette

Le Conseil municipal décide de fixer le nouveau loyer annuel à 4872 €64.

Pas d'opposition. Pas d'abstention.

8- Révision loyer assistante sociale

Le conseil municipal décide de fixer le loyer annuel à 883 €28.

Pas d'opposition. Pas d'abstention.

9- Révision tarifs droits de pêche et fixation dates d'ouverture et fermeture

. Permis journalier : **5.00 €**

. Permis à la quinzaine : **25.00 €**

. Permis annuel : **50.00 €**

- De fixer la période d'autorisation de la pêche du samedi 10 mars 2012 au dimanche 17 septembre 2012 pour l'Etang Neuf pour cause de mise aux normes.
- De fixer la période d'autorisation de la pêche du samedi 10 mars 2012 au dimanche 18 novembre 2012 pour le Lac de Bournazel.

Pas d'opposition. Pas d'abstention.

10- Révision de la taxe d'assainissement

- Forfait d'abonnement : **60 €**
- Montant de la taxe par m3 consommé : **1.43 €**
- Redevance collecte Adour Garonne : **0.22 €**

Pas d'opposition. Aucune abstention.

Débat: augmentation de 0,05/m3 une étude du réseau doit être faite

Cf. Documents joints.

11- Avenant 1 cimetière

Modification du règlement relatif à la rubrique « jardin du souvenir » (art 53) adopté par le conseil municipal- (cf. délibération)

Intervention de M. Mazeaud qui rappelle les obligations pour les familles de prendre à leur charge le montant de l'intervention.

Pas d'opposition, pas d'abstention.

12- Avenant 1 à la convention de mise à disposition de service, gestion de la voirie d'intérêt communautaire

Une grille d'évaluation est établie avec les tarifs, elle est appliquée pour les paiements des travaux de voirie.

13- Modification des statuts de la Communauté de Communes, définition de l'intérêt communautaire de la compétence « petite enfance »

Intervention de Mme CROUZETTE concernant la future micro crèche de 160 m2 ; la construction est prévue en 2012, mise en service en avril 2013.

Pas d'opposition, pas d'abstention.

14- Création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire des communes de Corrèze et Saint-Priest-de-Gimel

Actuellement quelques interrogations, pas de solution de recyclage.

Une voix contre, une abstention.

15- Adoption convention lire et Faire lire

Pas d'opposition, pas d'abstention.

Programme culturel qui permet de développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles.

16- Adoption convention de fourrière SPA

Après les explications de M. le maire, le conseil municipal décide d'adresser une lettre à la préfecture pour contester l'augmentation de 6 % du prix de l'abonnement annuel de la SPA.

Forfait annuel:1830 euros cela en soutien au maire de St Bonnet Avalouze.

Pas d'opposition, pas d'abstention.

17- Renouvellement contrat assurance personnel

Contrat CNP renouvelé avec une augmentation de 7 %

Pas d'opposition, pas d'abstention.

18- Plan d'aménagement du bourg, route de l'Église

Les subventions sont liées au PAB, 5 projets seront retenus, une étude doit être faite ;

Pas d'opposition, pas d'abstention.

19- Choix des délégués du S.I.E.

- **Délégués titulaires** :
 - ✓ FRABREGUES Christian
 - ✓ LEYRIS Jean-Michel

- **Délégués suppléants** :
 - ✓ VARIN Alain
 - ✓ VILLATOUX Catherine

Pas d'opposition, pas d'abstention.

20- Montant des indemnités de fonction à verser au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux

La base de calcul des indemnités attribuées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers se situera dans la tranche des Communes de 1 000 à 3 499 habitants et qu'elles seront attribuées à compter du **9 décembre 2011 ainsi**,

L'indemnité du Maire sera calculée sur la base de **41 %** de la valeur de l'indice **1015**, en application des articles L. 2123-23-1 et R. 2123-23 du C.G.C.T.,

Décision d'accorder au 1^{er} Adjoint une indemnité correspondant à **14,5 %** de la valeur de l'indice **1015**, en application des articles L. 2123-23-1 et R. 2123-23 du C.G.C.T.,

Décision d'accorder au 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Adjointes une indemnité correspondant à **12.1%** de la valeur de l'indice **1015**, en application des articles L. 2123-23-1 et R. 2123-23 du C.G.C.T.,

Décision de mettre en place la **majoration de 15%** des indemnités du Maire et des adjoints conformément à l'enveloppe légale à ne pas dépasser, la commune étant chef lieu de canton, en application des articles L.2123-23-1 et L.2123-24 du C.G.C.T.,

Décision d'accorder à chaque Conseiller une indemnité de **2.5 %** de la valeur de l'indice **1015**, en application des articles L. 2123-23-1 et R. 2123-23 du C.G.C.T.

Pas d'opposition, pas d'abstention.

21- Questions diverses

- La question de la laïcité

M. Mazeaud intervient pour défendre le principe de la laïcité en rappelant la loi sur la séparation de l'église et de l'Etat de 1905 (Aristide Briand). Il rappelle la date anniversaire de la laïcité : le 9 décembre 1905. Il propose qu'un arbre de la laïcité soit planté le 9 décembre 2012.

Le conseil municipal décide qu'un arbre sera planté le 9 décembre 2012, symbole de la défense de la laïcité.